



DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

COMMUNE DE  
LAVAL-EN-BRIE

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 13 avril, à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Laval en Brie, dûment convoqué à la date du 6 avril, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Le Maire Jérôme BONIFACIO,

Présents : Corinne SYLVESTRE, David JOYEUSE, Philippe RUFFIER, Jérôme BONIFACIO, Olivier GADOT, Jean-Pierre VERSCHAEVE

Absente : Sophie JOUÉ

Absents excusés : Geneviève DALBARD donne pouvoir à Philippe RUFFIER, Maryline BOUARD donne pouvoir à BONIFACIO Jérôme

Secrétaire de séance : Olivier GADOT

## **Approbation du dernier conseil municipal :**

Le procès-verbal du dernier Conseil Municipal est approuvé à 8 voix pour.

## **Approbation du compte financier unique 2022 :**

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Délibération N°21-2023 : Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte financier unique 2022, le maire n'ayant pas pris part au vote, et donne pouvoir au Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **Approbation de l'affectation du résultat 2022 :**

Considérant que le solde d'investissement fait ressortir un excédent de **19 677.92€** nous n'avons pas besoin de financement au compte 1068, nous reportons cette somme au 001 du budget (recette), et que le solde disponible en fonctionnement est de **133 141.42€**, et comme nous n'avons pas besoin de financer l'investissement (solde positif évoqué), nous reportons cette somme au 002 du budget (recette)est affecté comme présenté :

Délibération N° 22-2023 : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.



DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

COMMUNE DE

LAVAL-EN-BRIE

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 avril 2023

## Vote du budget 2023 :

Le budget primitif 2023 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section d'investissement      **620 952.57€**
- Section d'investissement      **141 400€**

**Soit un budget total de 762 352.57€**

Délibération N°23-2023 : Le conseil Municipal approuve à l'unanimité.

## Approbation d'une demande de subvention pour les reliures d'archives communales :

Afin de permettre les reliures des archives communales, le Conseil municipal décide de demander à Monsieur le Président du Conseil Départemental, l'attribution d'une subvention s'élevant à 188.62€ du montant hors taxes des travaux qui seront réalisés.

Délibération N°24-2023 : Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité et mandate le Maire aux fins de signer tous les documents utiles au déroulement de cette opération.

Clôture du conseil 19h45

**Signatures :**

M. Le Maire

Secrétaire de séance